ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
71 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
76000 ROUEN

Harfleur, le 19 octobre 2026.

Objet : situation de SIBANYE STILLWATER
URGENT

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 14 octobre, en réponse à l'interpellation des représentants du personnel de la multinationale SIBANYE STILLWATER à Sandouville en lutte pour la sauvegarde de ce site industriel majeur et de leurs emplois, et je remercie pour votre propre engagement pour contribuer à atteindre cet objectif.

Les termes de votre courrier reprennent en partie ceux du ministre de l'Industrie en réponse à ma question au gouvernement posée à l'Assemblée nationale le 7 octobre 2026, quant à la volonté de l'Etat de s'investir pour le maintien de ce site. Et s'il me parait bien trop tôt, et démobilisateur, d'évoquer un éventuel Plan de sauvegarde de l'emploi, il est nécessaire en revanche aujourd'hui d'aider concrètement à créer les conditions d'une reprise du site et de la finalisation du nouveau process industriel.

Un repreneur, la société BIDCO Sandouville, est jugé crédible par le gouvernement et est actuellement en lien avec différents services de l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) ou encore la Banque des Territoires. Cette société a rencontré les salariés récemment.

Les informations en ma possession me permettent d'estimer que si une partie du chemin est faite, une autre partie reste à faire et ne peut se faire qu'à partir d'une mobilisation générale et concertée de tous les acteurs économiques et sociaux concernés.

Je pense notamment à France-Chimie puisque l'Etat semble vouloir que le projet de reprise par la société BIDCO soit adossé à un acteur industriel majeur.

Je pense également à la Région Normandie qui dispose également de certains leviers pour donner encore plus de substance au montage financier du projet de reprise, ou encore à la Commission européenne qui doit pouvoir garantir le maintien des financements annoncés au titre du projet GALLICAM si la société BIDCO peut le mener à terme.

Ces différents éléments plaident en faveur de l'organisation d'une Commission industrielle sous votre autorité ou celle de Madame la Sous-préfète du Havre, afin de disposer d'un cadre de travail permettant de coordonner l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir industriel de ce site dont l'intérêt, notamment pour l'indépendance énergétique de notre pays, est avéré.

Cette commission permettrait également de gérer, dans la durée, les étapes d'un projet de reprise en imposant à l'actuel exploitant qui veut se désengager au plus vite, le calendrier le plus efficace pour y parvenir et non celui de son « bon plaisir ».

Je me permets d'ajouter que tant lors de la cession du site par ERAMET à SIBANYE STILLWATER en 2022 - cession qui visiblement aujourd'hui peut être qualifiée d'erreur stratégique pour une entreprise dont l'Etat est pourtant actionnaire -, que lors du lancement du projet de nouveau process ayant entrainé l'année dernière la suppression de 100 emplois, soit la moitié de l'effectif, que depuis septembre et l'annonce de la volonté de vendre le site, les travailleurs ont fait preuve d'une responsabilité et d'un engagement admirable. C'est également sur eux et leurs savoir-faire que repose en grande partie l'avenir du site. Aussi, la création de cette Commission industrielle permettrait de les associer, en transparence, et par souci d'efficacité, dans les démarches relatives à l'avenir du site.

En vous remerciant par avance pour votre réponse, et je l'espère de la création de cette Commission dans les plus courts délais compte tenu de la « course contre la montre » qui est engagée pour sauver ce site, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous,

Jean-Paul LECOQ